

<http://www.ouest-france.fr/normandie/saint-vaast-la-hougue-50550/daniel-simon-president-du-nouvel-office-de-tourisme-municipal-3851211>

Daniel Simon président du nouvel office de tourisme municipal



Depuis quelques semaines, le conseil municipal a décidé la création de l'office de tourisme de Saint-Vaast. **« Depuis le mois de mai, le point info a progressé et répondu à 15 000 demandes de renseignements cet été »**, déclare Jean Lepetit, le maire.

Un point info qui a été créé dans l'urgence suite au divorce avec l'office de tourisme de la Pointe-de-Saire. **« Il a fallu créer un office avant 2016 pour ne pas perdre la dotation touristique de 30 000 € »** poursuit Jean Lepetit. Une directrice a aussi été nommée. **« Il s'agit d'Estelle Hamel, l'actuelle directrice des services. Pour ce qui est du conseil d'administration, il est composé de commerçants et responsable d'association ainsi que de conseillers municipaux. »**

Un office classé en catégorie 3. **« Nous allons pouvoir apporter les services nécessaires aux acteurs du tourisme et donner aux touristes ce qu'ils attendent. Ensuite, nous pourrons attendre la mise en place de la loi Notre et la prise de compétence tourisme par la communauté mais ce ne sera pas avant janvier 2017 »**, insiste Jean Lepetit.

« On n'est pas isolés »

Daniel Simon, le président, a affirmé que des liaisons sont possibles avec les autres offices de tourisme. **« On n'est pas isolés mais on est responsables dans le respect du territoire. La politique touristique est notre bras armé. Nous allons créer des nouveaux documents touristiques avec un guide d'informations utiles pour les loisirs et les séjours et un guide d'hébergements. »**

Un site Internet va aussi voir le jour. « **Nous sommes reconnus par les instances touristiques du département** », poursuit le président.

Quant au personnel, quelques avancées sont envisagées selon Daniel Simon. « **Nous allons mettre en place du personnel professionnel et des contrats aidés. Cela dépendra des moyens financiers. Nous étudions également un programme d'animations mais notre fonction est l'information.** »

Pour ce qui est des offices voisins qui voudraient venir faire des animations à Saint-Vaast. « **Il suffit qu'ils en fassent la demande en mairie et nous analyserons la prestation demandée avant de donner notre aval. Mais on ne vient pas dans une ville sans avoir son autorisation, il faut se protéger sur le plan de la sécurité** », conclut Daniel Simon.